

AB GARGENVILLE SAS

Société par Actions Simplifiée au capital de 37.000 euros

Siège social : 6, place de la Madeleine - 75008 Paris

492 501 176 RCS Paris

08820211

DECISIONS ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 29 JUIN 2007

Extrait du procès-verbal

Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris

13 AOUT 2007

2° Décisions extraordinaires

Reçu :

73641

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2006, approuvés ce jour par l'Associé unique, lesdits comptes faisant ressortir des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225-248, alinéa 1 du Code de commerce, sur le fondement de l'article L. 227-1, alinéa 3 dudit Code, décide de ne pas dissoudre la Société et de poursuivre son activité.

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer les formalités légales.



Extrait certifié conforme
Kenneth Gillison
Président